



**J'ai perdu mon emploi.
J'ai entendu dire que j'ai le droit de ne plus payer mon
loyer. Est-ce vrai?**

Non.

**Si vous avez de la difficulté à payer votre loyer, vous
devrez communiquer avec votre propriétaire au sujet
de la possibilité de différer votre loyer ou d'établir
d'autres modalités de paiement.**